

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil Communautaire du mardi 12 mai 2026

Convocation  
 Date : 06/05/2026  
 Affichée et mise en ligne  
 Le : 06/05/2026

#### ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS DE L'OISE (ADICO) - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

\*\*\*\*\*  
 Délibération n°  
 52-CC120526

**L'an deux mille vingt-six, le mardi 12 mai, à vingt heures,** les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 6 mai 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres :  
 - En exercice : 44  
 - Présents : 37  
 - Pouvoirs : 7  
 - Votants : 44  
 - Absents : 0

**Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain**  
**Secrétaire de séance : Monsieur ACCIAI Maxime**

\*\*\*\*\*

Résultats :  
 - Pour : 44  
 - Contre : 0  
 - Abstention : 0

#### Siégeaient au Conseil Communautaire :

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Monsieur ACCIAI Maxime           | Madame LAOUAMER Wassila                  |
| Madame AMMOUN-BOURDELAS          | Monsieur LAPIE Dominique                 |
| Malvina                          | Madame LOZANO Stéphanie                  |
| Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès       | Monsieur MARÉCHAL Guillaume              |
| Madame BALOSSIER Françoise       | Madame MATHIAULT Pascale                 |
| Monsieur BATTAGLIA Alain         | Monsieur MÉNAND-CHAMBON Maximilien       |
| Monsieur BERTINATTI Joël         | Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang |
| Monsieur BLOT Laurent            | Monsieur NOIRTIN Guillaume               |
| Madame CARDOËN Catherine         | Monsieur PAIGNEAU Bertrand               |
| Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel | Monsieur PATRIA Alexis                   |
| Monsieur DELAYEN Cédric          | Monsieur ROLAND Dimitri                  |
| Monsieur DERYCKE Xavier          | Madame SAGNIER Véronique                 |
| Monsieur DUMOULIN François       | Monsieur SICARD Bruno                    |
| Madame ESTARDIER Maya            | Monsieur TACCONI André                   |
| Monsieur GAUDION Philippe        | Madame TAQUET Florence                   |
| Monsieur GRANZIERA Gilles        | Madame TONDELLIER Viviane                |
| Monsieur GUGLIERI Mathieu        | Madame TRACA Carole                      |
| Madame HECQUET Sonia             |  |
| Madame HERBET Cécile             |  |
| Madame HINQUE Sarah              |  |
| Madame JAUNET Christel           |  |

\*\*\*\*\*  
 Liste des délibérations  
 Affichée et mise en  
 ligne le : 13/05/2026

\*\*\*\*\*  
 Délibération mise en  
 ligne sur le site internet  
 de la CCSSO le :

**02 JUIN 2026**

**Ont donné pouvoir :**

Madame ALVES Eugénie à Madame CARDOËN Catherine  
Madame CARVENNEC Anne à Monsieur BERTINATTI Joël  
Monsieur FRACHON Hugues à Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang  
Monsieur LAINÉ Patrice à Madame LAOUAMER Wassila  
Monsieur LHOYER Denis à Madame MATHIAULT Pascale  
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDION Philippe  
Monsieur MEDIONI Régis à Madame TAQUET Florence

**Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

Monsieur DELAMARE Jacques représenté par Madame SAGNIER Véronique

**Étaient absents**

Néant

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 37 présents et 7 pouvoirs.  
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS****Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que,**

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise est adhérente à l'Association pour le Développement de l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise (ADICO).

L'ADICO est un organisme public mutualisé au service des collectivités territoriales de l'Oise et des départements limitrophes. Elle accompagne les communes, intercommunalités et établissements publics dans la mise en œuvre, la sécurisation et l'évolution de leurs outils numériques.

L'association pour le développement de l'innovation numérique des collectivités de l'Oise assiste les collectivités dans la modernisation de leurs pratiques administratives par :

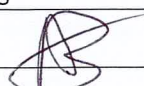
- la dématérialisation des procédures ;
- le déploiement d'outils numériques adaptés aux besoins des services ;

L'association apporte une expertise spécialisée sur les sujets liés au numérique, notamment :

- la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- la cybersécurité et la protection des systèmes d'information ;
- la veille réglementaire sur les obligations numériques des collectivités.

En adhérant à l'ADICO, les collectivités bénéficient :

- d'outils mutualisés ;
- d'une assistance technique et fonctionnelle partagée ;
- d'une réduction des coûts par rapport à des solutions individuelles.

| Paraphes |   |
|----------|---|
| MA       |  |

Il convient de désigner le délégué de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au collège d'adhérents, ainsi que son suppléant.

Monsieur le Président indique qu'il est possible, à l'unanimité des membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Après avoir entendu l'exposé,**

### LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire n° 2017-BC-01-003, en date du 12 avril 2017, prévoyant l'adhésion de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à l'Association pour le Développement de l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise (ADICO) ;

**Vu** les statuts de l'Association pour le Développement de l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise (ADICO) ;

**Considérant** que les statuts de l'Association pour le Développement de l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise (ADICO) prévoient que le nombre de délégués au sein du collège d'adhérents est porté à un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants ;

**Considérant** que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret ;

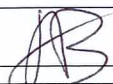
**Considérant** que les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de recourir au scrutin ordinaire à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** les résultats du scrutin ;

### DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

**ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER** en tant que représentants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein du collège d'adhérents de l'Association pour le Développement de l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise (ADICO), les élus suivants :

- Titulaire : Madame Sonia HEQUET
- Suppléant : Madame Viviane TONDELLIER

| Paraphes |   |
|----------|---|
| MA       |  |

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

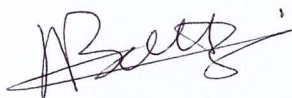
*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

En Sous-Préfecture le : **02 JUIN 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **02 JUIN 2026**

Fait à Senlis, le **02 JUIN 2026**

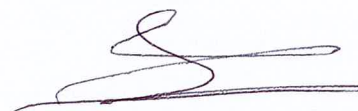
**Alain BATTAGLIA**



Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise



**Maxime ACCIAI**



Secrétaire de séance

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*